



## **Conférence de presse sur la sécurisation des espaces scolaires**

**Rentrée 2016**

-----

Cabinet de la Préfète de l'Essonne  
Lundi 29 août 2016  
18h00

## **Le plan national :**

<b>1/ Des actions pour informer et savoir réagir durant la période de rentrée.....</b>	<b>3</b>
<b>2/ Consignes rappelées aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves.....</b>	<b>3</b>
<b>3/ Consignes aux écoles primaires et spécifiques aux établissements de premier et second degré.....</b>	<b>4</b>
<b>4/ La prévention de la radicalisation en milieu scolaire.....</b>	<b>5</b>

## **Infographies :**

<b>- Le plan de sécurité des écoles, des écoles et des lycées.....</b>	<b>7</b>
<b>- Sécurité des écoles, des collèges et des lycées / Vigipirate.....</b>	<b>8</b>
<b>- SAIP (système d'alerte et d'information des populations).....</b>	<b>9</b>

## **Le plan départemental de sécurité :**

<b>1/ Une équipe de proximité au service des écoles/établissements et collectivités.....</b>	<b>10</b>
<b>2/ Un plan départemental d'actions et de formations.....</b>	<b>11</b>

**« La sécurité est un droit Un droit essentiel, pour tous nos concitoyens Un droit qui constitue, pour ce Gouvernement, un devoir et une exigence Nous mettons tout en œuvre pour la garantir et l'assurer sur l'ensemble de notre territoire, et dans toutes les institutions de la République. »**

Dossier de presse du ministère de l'Éducation nationale du 24 août 2016  
« Sécurité des écoles, des collèges et des lycées »

En Essonne, dès la fin du mois de juillet, des réunions ont été organisées en préfecture en lien avec la direction académique des services de l'Éducation nationale pour dresser l'ensemble des dispositifs concourant à la sécurisation des établissements scolaires du département.

### **1/ DES ACTIONS POUR INFORMER ET SAVOIR RÉAGIR DURANT LA PÉRIODE DE RENTRÉE**

- Lors des réunions de rentrée, chaque école consacrera un temps à la sécurité afin de répondre aux questions éventuelles des familles.
- Chaque collège ou lycée informera les familles des mesures prises pour sécuriser les établissements scolaires.
- Deux guides sont mis à disposition des familles afin de leur expliquer les différentes mesures mises en place dans les écoles et les établissements scolaires :  
<http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html>

### **2/ CONSIGNES RAPPELÉES AUX PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE, AUX PARENTS D'ÉLÈVES ET AUX ÉLÈVES :**

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- durant l'année scolaire, chaque école et chaque établissement scolaire doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint - prioritairement l'exercice "attentat intrusion"

### **3/ CONSIGNES EN ÉCOLE PRIMAIRE, ET SPÉCIFIQUES AUX ÉTABLISSEMENTS PREMIER ET DEGRÉ**

**En école primaire**, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Dans les académies en Vigipirate Alerte Attentat, le stationnement des véhicules est interdit aux abords de l'établissement.

Les écoles et les établissements peuvent assouplir leurs horaires d'entrées et de sorties pour mieux contrôler les flux d'élèves. Il est nécessaire d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement sur la voie publique.

Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect. Chaque école et chaque établissement doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents en conseil d'école et conseil d'administration de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion.

#### **Consignes spécifiques aux établissements du premier degré**

L'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DASEN) et les services de la Préfecture accompagneront les écoles dans la mise en place de mesures de sécurité adaptées au territoire. Les IA-DASEN procéderont à la vérification de la mise à jour des documents et des protocoles PPMS et sécurité.

#### **Consignes spécifiques aux établissements du second degré**

Les chefs d'établissement peuvent prendre attache auprès des équipes mobiles de sécurité de l'Éducation nationale et/ou du référent sûreté (police ou gendarmerie) pour mettre à jour leur diagnostic de sécurité.

Une attention particulière doit être portée à la gestion des flux d'élèves et des entrées et sorties des établissements possédant un internat.

## 4/ LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

### EN MILIEU SCOLAIRE :

#### **REPÉRAGE, SIGNALEMENT ET SUIVI DES JEUNES EN RISQUE DE BASCULEMENT DANS LA RADICALISATION**

La politique de prévention de la radicalisation, développée par le ministère de l'Éducation nationale repose sur 5 axes : **la prévention, le repérage et le signalement, le suivi des jeunes en voie de radicalisation scolarisés, la formation et la recherche.**

Le pilotage de cette politique est assuré par l'administration centrale (direction générale de l'enseignement scolaire – Dgesco) en lien avec le cabinet de la ministre.

Dans les territoires, chaque académie dispose **d'un référent radicalisation**. Chaque département dispose d'un référent radicalisation **présent dans les cellules de suivi préfectorales**.

Cette politique est menée dans le cadre de la lutte contre la radicalisation violente et les filières terroriste piloté, depuis le 23 avril 2014, par le ministère de l'Intérieur avec **le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, SG-CIPD-R**).

<http://www.interieur.gouv.fr/SGCIPD/Prevenir-la-radicalisation>.

**Le plan de lutte contre la radicalisation, présenté par le Premier ministre, le 9 mai 2016, renforce l'implication de tous les services de l'État pour améliorer la coordination des acteurs (institutionnels, associatifs) dans les territoires ; lance une deuxième phase dans la politique de prévention de la radicalisation en milieu scolaire.**

Le travail interministériel en France a permis un consensus autour de la définition suivante : « Par radicalisation, on désigne le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux, qui conteste l'ordre établi » (Fahrad KHOSROKHAVAR)

#### **REPÉRAGE ET SIGNALEMENT DES JEUNES**

**La radicalisation n'est pas exclusive au terrorisme islamiste mais intègre tout type d'idéologie, religieuse**

ou non, qui conduit l'individu à choisir l'action violente, au nom des croyances auxquelles il adhère sans compromission possible, engagement terroriste contre les autres membres de la société dont il rejette, inconditionnellement, les valeurs et le mode de vie. On parle ainsi de **processus de radicalisation**, par paliers avec adhésion et rupture avec l'environnement habituel.

La radicalisation apparaît comme un phénomène profondément lié à **l'exploitation de conflits d'identité**, fragilités renforcées par des ruptures (scolaire, familiale, histoire personnelle...).

**Un livret pour aider à « repérer la radicalisation »** a été diffusé aux professionnels : diffusé en janvier 2015, puis de nouveau en novembre 2015 à tous les chefs d'établissement, cet outil appelle les personnels à une attention particulière envers des **élèves en risque dont on peut repérer des signes de basculement dans la radicalisation** (diagnostic en commun pour aboutir à un faisceau d'indices probants qui peut justifier un signalement) **et rappelle la procédure de signalement** (numéro vert national d'assistance, d'orientation et de signalement).

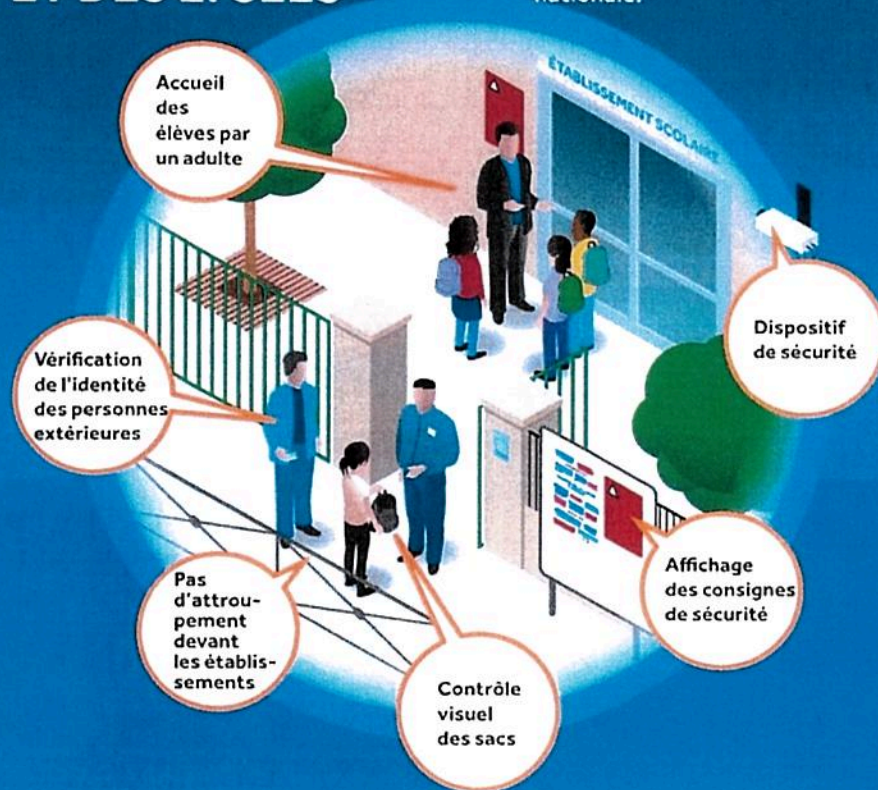
## **SUIVI DES JEUNES**

Le ministère a choisi une **approche socio-éducative** qui prenne en charge le jeune dans sa globalité ainsi que sa famille ou ses proches. **Des cellules de veille dans les établissements scolaires** sont mises en place.

Pilotées par le chef d'établissement, elles travaillent **en lien avec le référent académique « radicalisation »** et les cellules de suivi préfectorales pour assurer une continuité scolaire et une réinsertion par l'école.

# LE PLAN DE SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Prévenir les menaces et accompagner efficacement les écoles, collèges et lycées, pour assurer la sécurité des élèves et des personnels de l'éducation nationale.



## DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

- Organisation de 3 exercices de sécurité dont un exercice attentat-intrusion
- Apprentissage des premiers secours et gestes qui sauvent



## DANS LES GENDARMERIES OU COMMISSARIATS DE POLICE

- Réseau de correspondants « Police & gendarmerie, sécurité de l'École »
- Renforcement des patrouilles mobiles



## DANS LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Un référent sûreté par département
- Des correspondants « éducation nationale » dans les cellules de crise préfectorales



## DANS LES PRÉFECTURES

- État-major départemental de sécurité consacré à la protection des espaces scolaires
- Un exercice cadre de gestion de crise



## DANS LES RECTORATS

- Cellules académiques de gestion de crise
- Un référent sûreté par académie
- Un exercice alerte SMS à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement

# SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



## POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte  
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique  
de l'identité des personnes  
extérieures à l'établissement



Interdiction de stationner aux  
abords des établissements



Évitez les attroupements  
devant l'établissement



Signalez tout comportement  
ou objet suspect



Organisation de trois  
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,  
consignes relatives aux  
voyages scolaires sur  
[education.gouv.fr/vigipirate](http://education.gouv.fr/vigipirate)

## PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations  
et les consignes à suivre en cas d'alerte  
à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)



LE COMPTE TWITTER  
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)

Téléchargez l'application SAIP  
sur votre smartphone afin d'être avisé  
en cas d'alerte

SAIP



[gouvernement.fr/appli-alerte-saip](http://gouvernement.fr/appli-alerte-saip)



Il est interdit de fumer  
dans l'enceinte de l'établissement







Système d'Alerte et d'Information des Populations  
Le Gouvernement lance l'application d'alerte SAIP



En cas de crise majeure autour de vous, SAIP vous alerte.



SAIP vous donne les consignes à suivre immédiatement.



Vous êtes informés quand vous sortez d'une zone de danger et que l'alerte est finie.

Téléchargez l'application d'alerte du Gouvernement



## PLAN DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ - Rentrée 2016

La sécurité des élèves et des personnels de l'Éducation nationale est une priorité commune de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministre de l'Intérieur, a fortiori dans le contexte actuel de menace terroriste. Elle se traduit par des mesures prises par les deux ministres pour, à la fois, prévenir les menaces et permettre une réaction rapide en cas d'urgence grâce à un accompagnement efficace des écoles et des établissements scolaires par les forces de sécurité du ministère de l'Intérieur.

### 1) **UNE ÉQUIPE DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES ÉCOLES/ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTIVITÉS**

Pour l'Éducation nationale, une organisation a été mise en place au sein de l'académie de Versailles. Il existe ainsi une équipe « pôle sûreté » pilotée par la référente sûreté académique. Cette structure est également déclinée au plan départemental afin d'assurer une cohérence de l'action sur l'Essonne et de pouvoir répondre aux sollicitations.

**Un référent départemental sûreté :** Secrétaire générale DSDEN91  
Réfèrent assurant le lien auprès des établissements, collectivités et Préfecture, des problématiques de sécurité – conseil auprès du DASEN

### **L'équipe d'accompagnement :**

**Coordonnateur** Directeur Académique Adjoint des Services de l'Éducation nationale

### **Les membres :**

**Proviseur Vie scolaire** Suivi des diagnostics de sécurité en lien avec le Conseil départemental/ assure le lien avec les référents police et gendarmerie/ suivi de la formation des Gestes Élémentaires de Survie

### **Coordonnateur du Centre Académique d'Appui aux Écoles et Établissements**

Expertise technique des diagnostics de sécurité/ repérage des lieux exposés (salles de classe donnant sur la rue)/ Soutien et appui aux écoles et établissements en cas d'évènement grave/ formation gestion de crise

### **Inspectrice de l'Éducation Nationale adjointe**

Assure la liaison avec les IEN et le 1<sup>er</sup> degré pour la mise en place des mesures/ conseil sur les éléments de langage aux collectivités

### **Conseillère de prévention et pour les risques majeurs**

Suivi de la mise en place des PPMS\*/ Participation à la conception des exercices aux risques majeurs (planification, élaboration des scénarii, définition des spécifications,...)/ participation à la gestion des crises/ suivi des directives ministérielles

### **Chef de la Division d'Appui et de Ressources**

Organisation matérielle de la cellule de crise DSDEN 91/ participation à l'analyse des risques majeurs et construction de schémas de réponse/ rédaction des retours d'expérience/ mise en place des mesures

\*PPMS : Plan Particulier de Mise en sûreté

## 2) UN PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS ET DE FORMATIONS

### *Les formations*

- organisation d'un exercice cadre type Malveillance/intrusion sur un secteur avec la préfecture de l'Essonne (septembre 2016)
- organisation d'une formation Cellule de crise (fonctionnement, acteurs, liens avec les différents acteurs, aspects logistiques) – intra DSDEN et à destination des chefs d'établissement (septembre 2016)
- poursuite de la formation des chefs d'établissement à la gestion de crise au Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie de Saint Astier
- organisation de formations locales gestion de crise par des formateurs niveau 2
- poursuite du plan de formation de tous les élèves de 5<sup>ème</sup> aux Gestes Élémentaires de Survie
- généralisation de la formation aux Gestes qui sauvent (à destination des personnels et des élèves)

### *Le plan départemental PPMS et diagnostics de sécurité*

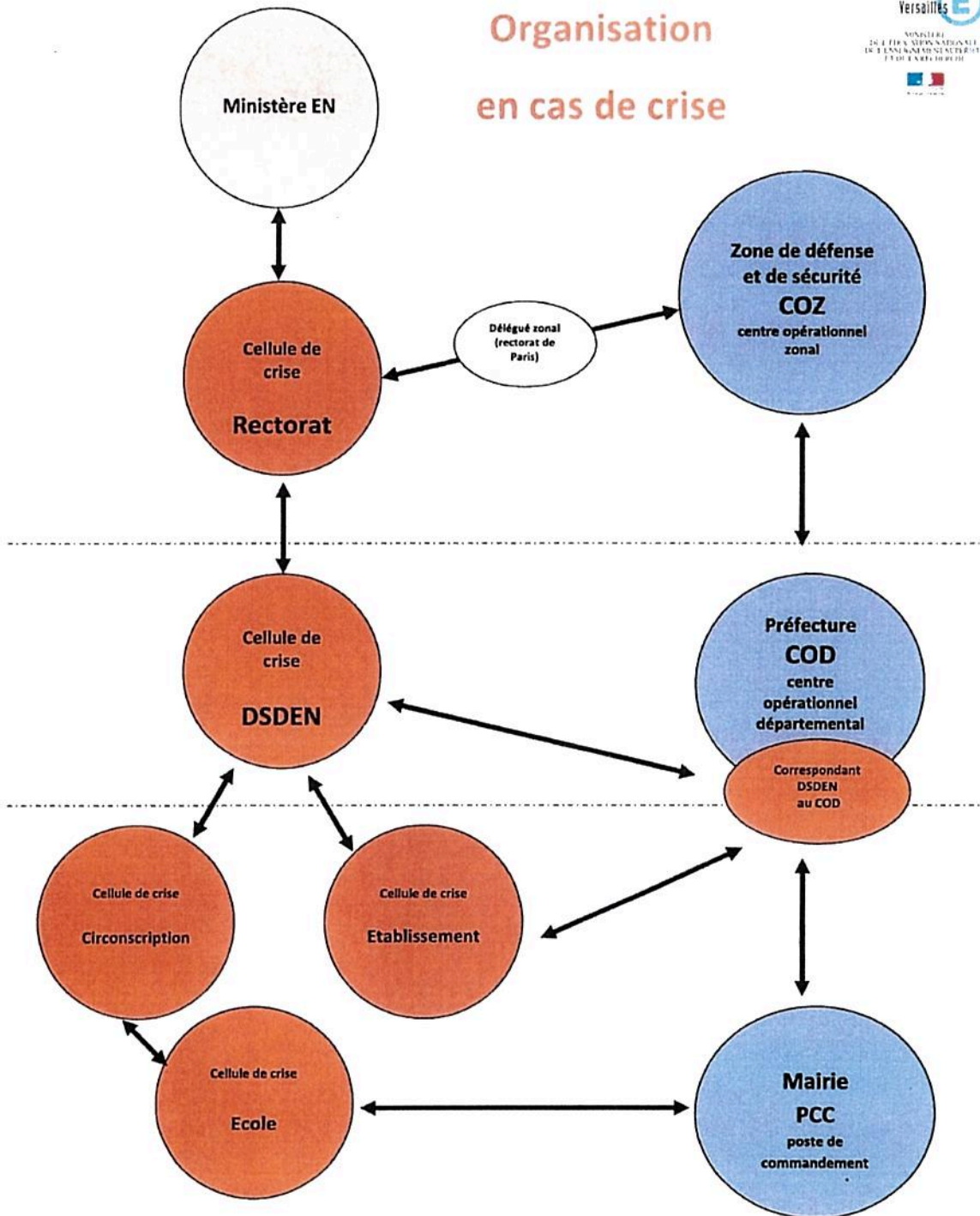
- Actualisation des PPMS\*
- Suivi de la réalisation des exercices
- Mise en place dans les écoles d'un « exercice des adultes » (simulation d'un acte de malveillance en présence des seuls adultes permettant d'éprouver les réflexes)
- Actualisation des équipes sécurité en circonscription
- Rappel des obligations en matière de diagnostics de sécurité
- Suivi de la mise en place des diagnostics de sécurité
- Réactualisation des référents police/gendarmerie dans chaque établissement (nécessité d'organiser un temps d'échanges)
- Exercice « alerte sms »

### *La mise à disposition de guides pour agir*

Cinq guides à destination des membres de la communauté scolaire et des parents sont également mis en ligne sur le site du ministère.



## Organisation en cas de crise



Au-delà de cette organisation, il existe des outils d'alerte : SMS, messagerie, site académique, réseaux sociaux ...ainsi que des ressources et informations dans l'intranet académique à destination de tous les personnels